

FAQ – CAHIER DES CHARGES DE COMMUNICATION

- **Sur vos attentes en matière de mémoire technique, s'agit-il uniquement de lister des références ou proposer un plan d'action ?**
Il est attendu une liste des références qui vous semble appropriées au regard de ce qui est demandé.
- **Avez-vous défini un budget maximum pour vos actions ?**
Nous prévoyons un budget de 10 000€ maximum.
- **Votre appel d'offres va au-delà des relations presse puisqu'il est demandé une campagne de communication globale (campagne publicitaire, campagne de publicité sur internet).**
Notre appel d'offres fait principalement référence aux relations presse. Des conseils sont attendus également sur toute action permettant de valoriser nos actions auprès de la presse et du grand public, ainsi que sur la gestion de nos réseaux sociaux. Par exemple, au cours des relations presses, nous pourrions promouvoir nos réseaux sociaux.
- **Est-il autorisé de proposer des actions en pro-actif ? Exemple : des « petits » évènements dans le respect des contraintes COVID.**
Tout conseil est bienvenu. Néanmoins, notre temps et notre déroulé pour les évènements planifiés sont extrêmement contraints. Nous n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre en raison du temps et des moyens dont nous disposons.
- **Est-il attendu des propositions de visuel de communication dans le mémoire technique ? Auquel cas, est-il possible de recevoir votre charte graphique ?**
Non, des propositions de visuel de communication ne sont pas attendues dans le mémoire technique. Deux chartes graphiques s'appliqueront sur le dossier de presse et tout document/visuel/audio transmis vers l'extérieur : celle du FSE et celle du réseau Anact-Aract. Il s'agit essentiellement de l'apposition de logos des financeurs ou de la mention du financement pour les versions audio. Les chartes seront transmises au prestataire retenu.
- **Le budget de 10 000€ est-il HT ou TTC ?**
Il s'agit d'un budget HT.
- **Le rendu le 31 janvier 2022 est-il à un horaire butoir précis ?**
9h au plus tard.
- **Il y a bien 3 évènements en tout ?**
Oui, il s'agit bien de 3 évènements : les deux semaines du réseaux (de février et d'octobre), ainsi que la semaine de la qualité de vie au travail (SQVT), (en juin).